

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

FLIP TECHNOLOGY

Société Anonyme au capital de 1 260 924 €.
Siège social : 45 Allée du Mens, 69100 Villeurbanne.
330 596 867 R.C.S. Lyon.
Numéro SIREN : 330 596 867

Avis de réunion valant avis de convocation

Les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le 30 décembre 2009, à 10 heures, 45 Allée du Mens - 69100 Villeurbanne à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour et les projets de résolutions suivants :

Ordre du jour

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration,
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à la radiation de la société du marché libre de NYSE Euronext Paris,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Texte des résolutions soumises à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2009

Première résolution . — L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration autorise le Conseil à demander la radiation de la société du marché libre NYSE Euronext Paris.

Deuxième résolution. — L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits en compte au troisième jour précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

En application de l'article R 225-71 du code de commerce, les actionnaires pourront, dans le délai de vingt cinq jours au moins avant l'assemblée, requérir l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée de projets de résolutions par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à la Société.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :

- soit remettre une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.

Les actionnaires peuvent se procurer au siège social une formule de procuration ou un formulaire de vote par correspondance à tout actionnaire si la demande est faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.

Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.

Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social dans les formes et délais prévus par la loi.

Cet avis vaut convocation sous réserve de l'absence de modification de l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

0908093

Le Conseil d'Administration.